

Publié le 12 août 2014.  
Dernière modification : 28 février 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## RADIO-SAÏGON (1939-1949) SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE RADIODIFFUSION

Épisode précédent :  
[Compagnie franco-indochinoise de radiodiffusion \(1929-1939\)](#).

Radio-Saïgon  
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 mars 1939)

Les amateurs de T.S.F. sont informés que Radio-Saïgon fait actuellement des émissions d'essai, simultanément sur 358 mètres (838 kcs) et sur 49 m. 05 (6.116 kcs), tous les jours de 11 heures à 11 h. 30 et de 18 h. 30 à 19 heures.

Radio-Saïgon s'excuse de l'indigence momentanée de ses programmes. Dès le début du mois prochain, la Cie indochinoise de radiodiffusion, actuellement en formation, présentera des programmes réguliers beaucoup plus attrayants et s'efforcera de retenir l'attention de tous les auditeurs indochinois, français et annamites.

Radio-Saïgon serait très heureux de connaître les appréciations des amateurs résidant dans tous les pays de l'Union.

Adresser toutes communications ou demandes de renseignements au Centre radioélectrique de Saïgon, 3, rue Richaud. Téléphone 20.281.

---

Étude de M<sup>e</sup> LESERVOISIER, notaire à Saïgon, 50, rue Lagrandière  
Société indochinoise de radiodiffusion  
Société anonyme au capital de 4.000.000 de francs  
Siège social à Saïgon, 104, boulevard Charner  
CONSTITUTION  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 avril 1939)

Suivant acte sous signatures privées en date à Paris du 23 février 1939, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M<sup>e</sup> LESERVOISIER, notaire à Saïgon, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Bernard BÉRENGER, son substituant, le 18 mars 1939, la société dénommée « INFORMATIONS ET PUBLICITÉ » [Havas], société anonyme au capital de 2.100.000 francs dont le siège social est à Paris, 50, rue de Châteaudun, a établi les statuts d'une société anonyme desquels il a été extrait littéralement ce qui suit :

STATUTS  
Titre Premier  
Objet — Dénomination — Siège — Durée

Article premier  
FORMATION

Il est formé entre les souscripteurs et les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme qui sera régie par les

présents statuts ainsi que par les dispositions impératives des lois et décrets sur les sociétés anonymes actuellement en vigueur en Indochine ou qui y seraient promulguées ultérieurement.

## Article 2 OBJET

La société a pour objet :

L'organisation et l'exploitation du service de radiodiffusion en Indochine, faisant l'objet de la convention passée entre la Société anonyme :

Informations et Publicité et le Gouvernement général de l'Indochine, à la date du vingt trois décembre mil neuf cent trente huit et de toutes extensions éventuelles par suite d'additions à la dite convention.

À cet effet :

1. — La prise, l'acquisition, l'exploitation de tous procédés, brevets, marques de fabrique et matériel.

La création ou l'acquisition, la prise à bail et l'exploitation sous toutes formes, de tous immeubles, usines, magasins ou agences nécessaires à l'exploitation de la société.

La participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet précité par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports ou d'achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement et généralement toutes opérations commerciales, industrielles immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité. [...]

## Titre II Apports — Capital social Article 6 APPORTS

I. — Apports de la société « Informations et Publicité »

M. Jacques PARSONS, demeurant à Paris, rue de Grenelle, numéro 146,

Agissant au nom de la Société anonyme dite Informations et Publicité..., immatriculée au Registre du commerce de la Seine sous le numéro 231.794 B, délégué spécialement à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du conseil d'administration de la dite société en date du trois février mil neuf cent trente neuf dont un extrait du procès-verbal est demeuré annexé à chacun des originaux des présents.

Apporte à la présente société au nom de la société qu'il représente, et sous les garanties ordinaires et de droit.

1° — Le bénéfice et les charges des conventions verbales intervenues entre la dite société anonyme Informations et Publicité et la Compagnie Franco-Indochinoise de Radiophonie... aux termes desquelles la dite Compagnie Franco Indochinoise de Radiophonie, actuellement en liquidation amiable, a donné option à la société Informations et Publicité pour le rachat sous certaines conditions, par elle même ou par toute autre société qu'il lui plairait de se substituer d'un matériel technique d'émission.

2° Le bénéfice et les charges du contrat passé à la date du quatorze décembre mil neuf cent trente huit, enregistré à Paris, premier s.s.p.

le vingt huit décembre mil neuf cent vingt huit, n° 1544, entre la dite société anonyme Informations et Publicité et la Compagnie Générale de Télégraphe sans fil, société anonyme au capital de cent millions de francs dont le siège social est à Paris, boulevard Haussmann, numéro 79, aux termes duquel la Compagnie Générale de Télégraphie sans Fil s'est chargée d'assurer l'exploitation technique du centre d'émission, faisant l'objet de la convention d'après.

3. Le bénéfice et les charges de la convention passée entre le Gouvernement général de l'Indochine et la dite société anonyme Informations et Publicité, à la date du vingt trois décembre mil neuf cent trente huit, enregistré à Hanoï, le même jour (A.C.P.) volume 100, folio 11, numéro 16, aux termes de laquelle la Société Informations et Publicité est autorisée à organiser et à exploiter un service de radiodiffusion en Indochine, avec faculté pour elle, conformément aux stipulations de l'article vingt et un de la dite convention, de se substituer une Société anonyme pour toutes charges et droits à l'égard du Gouvernement général, résultant de la dite convention.

#### CHARGES ET CONDITIONS DES APPORTS

La présente société aura, à compter du jour de sa constitution définitive la propriété, la possession et la jouissance des biens et droits à elle ci-dessus apportés. Elle devra prendre les lieu et place de la société apporteuse pour l'exécution de toutes les charges et conditions des convention dont le bénéfice et les charges lui sont apportés, de telle sorte que celle-ci ne puisse jamais être inquiétée ni recherchée à ce sujet.

Elle remboursera à la société apporteuse dans le mots de sa constitution définitive :

La somme de deux cent mille francs (200.000 fr. 00) versée par la Société Informations et Publicité à la Compagnie Franco-Indochinoise de Radiophonie, à valoir sur le prix du matériel technique de radiodiffusion visé sous le paragraphe I ci-dessus.

Les frais d'études et de mission engagés par la Société Informations et Publicité fixés forfaitairement à la somme de cent mille francs.

#### ÉVALUATION POUR L'ENREGISTREMENT

Pour l'enregistrement seulement, la valeur des apports effectués par la Société Informations et Publicité est évaluée à la somme de un franc.

#### II. — Apports de la Compagnie Franco-Indochinoise de Radiophonie.

Agissant au nom et comme liquidateur de la société anonyme en liquidation amiable dite Compagnie Franco-Indochinoise de Radiophonie..., nommé à cette fonction qu'il a acceptée et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, en vertu d'une délibération d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite compagnie, ayant décidé sa dissolution anticipée et sa mise en liquidation amiable, tenue suivant procès verbal en date du seize septembre mil neuf cent trente huit, déposé et publié conformément à la loi et dont une copie dûment certifiée conforme est demeurée annexée a chacun des originaux des présentes.

Apporte à la présente société, au nom de la société qu'il représente, sous les garanties ordinaires et de droit et net de tout passif :

Le matériel technique d'émissions de radiodiffusion de la Compagnie Franco-Indochinoise de Radiophonie, précédemment installée à Chi-Hoà.

le dit matériel comprenant essentiellement un émetteur de 12 kw (O. C.), un émetteur de 5 kw (O. M.), le tout sans aucune exception ni réserve.

#### CONDITIONS DES APPORTS

La présente société aura, à compter du jour de sa constitution définitive, la propriété la possession et la jouissance du matériel à elle ci-dessus apporté.

Elle sera tenue de prendre le dit matériel tel qu'il se trouvera au jour de sa constitution définitive. sans pouvoir élever aucune réclamation ni exiger aucune diminution de la rémunération des apports, pour quelque motif que ce soit.

#### RÉMUNÉRATIONS DES APPORTS

La rémunération et le prix des apports ci-dessus faits consisteront, savoir :

1° – En la charge par la présente société de payer à la Compagnie Franco-Indochinoise de Radiophonie, apporteuse, la somme de quatre cent mille francs, payables en deux fractions égales de deux cent mille francs chacune, la première le vingt huit décembre mil neuf cent trente neuf, et la seconde le vingt huit décembre mille neuf cent quarante, étant ici fait observer que ladite somme de quatre cent mille francs, stipulée payable non productive d'intérêts, forme avec celle de deux cent mille francs, déjà versée par la Société Informations et Publicité à la Compagnie Franco-Indochinoise de Radiophonie, et que la présente société remboursera à la Société Informations et Publicité comme il est dit ci-dessus au paragraphe « Charges et conditions des apports » du chapitre « Apports de la Société Informations et Publicité » la somme de six cent mille francs, représentant la partie payable en espèces, du prix matériel ci-dessus apporté ;

2° — En l'attribution à la Compagnie Franco-Indochinoise de Radiophonie apporteuse de dix huit cents actions, ordinaires « O » de cinq cents francs chacune, entièrement libérées, à prendre sur les actions divisées en deux catégories, dont six mille deux cents actions privilégiées « P » et dix-huit cents actions ordinaires « O » composant le capital social.

Conformément à la loi, les titres des actions ordinaires « O » attribuées ci-dessus, en représentation partielle des apports, ne pourront être détachés de la souche et ne seront négociables que deux ans après la constitution définitive de la société.

Pendant ce temps, et s'ils sont matériellement créés, ils devront, à la diligence des administrateurs être frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de cette constitution. Néanmoins, pendant ledit délai de deux ans, ces actions d'apport pourront être cédées à titre onéreux ou gratuit en observant les formalités légales ; en outre, les actions d'apports pourront être affectées à la garantie des fonctions d'administrateur.

La cession des actions d'apport permet aux cessionnaires de toucher les intérêts et dividendes et d'assister aux assemblées générales. [...]

## II

Aux termes d'un acte reçu par M<sup>e</sup> BÉRENGER substituant M<sup>e</sup> LESERVOISIER, notaire à Saïgon, le 18 mars 1939, le représentant de la société INFORMATIONS ET PUBLICITÉ a déclaré :

Que les 6.200 actions privilégiées de 500 francs chacune dites « P » de la SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE RADIODIFFUSION qui étaient à émettre en espèces ont été entièrement souscrites par 17 personnes ou sociétés dans des proportions différentes ;

Qu'il n'a pas été fait appel au public pour cette souscription ;

Et qu'il a été versé en espèces par chaque souscripteur une somme égale au quart du montant nominal de chacune des actions par lui souscrites, soit au total la somme de 775.000 francs qui a été déposée à la succursale de Saïgon de la Banque Franco-Chinoise pour le Commerce et d'Industrie.

Et il a représenté à l'appui de sa déclaration un état contenant les noms, prénoms, qualités et domiciles des souscripteurs, le nombre des actions souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

Cette pièce certifiée sincère et véritable est demeurée annexée au dit acte notarié.

## III

Des procès-verbaux (dont copies en forme d'originaux ont été déposées pour minute à M<sup>e</sup> LESERVOISIER, notaire à Saïgon, suivant acte reçu par M<sup>e</sup> BÉRENGER son substituant, le 27 mars 1939, des délibérations prises par les deux assemblées générales constitutives des actionnaires de ladite SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE RADIODIFFUSION, il appert :

A. — Du premier de ces procès-verbaux en date du 18 mars 1939,

Que l'assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par le fondateur de la société aux termes de l'acte reçu par M<sup>e</sup> BÉRENGER, substituant M<sup>e</sup> LESERVOISIER sus nommé, le 18 mars 1939 ;

Qu'il a été nommé un commissaire chargé, conformément à la loi, d'apprécier la valeur des apports en nature faits à la société « INFORMATIONS ET PUBLICITÉ » et par la COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE DE RADIOPHONIE, sociétés susnommées, ainsi que les avantages particuliers stipulés aux statuts, et de faire à ce sujet un rapport qui serait soumis à une assemblée générale.

B. Du deuxième de ces procès-verbaux en date du 27 mars 1939,

a) Que l'assemblée générale, adoptant les conclusions du rapport du commissaire, a approuvé les apports en nature faits par la société « INFORMATIONS ET PUBLICITÉ » et par la « COMPAGNIE FRANCO-INDOCHINOISE DE RADIOPHONIE », et les avantages particuliers stipulés aux statuts ;

b) Qu'elle a nommé comme premiers administrateurs dans les termes des articles 22 et 34 des statuts :

M. AYMÉ DE LA CHEVRELIÈRE Jacques Paul Charles, industriel [CSF], demeurant à Paris, 21, rue Fresnel,

M. LACOUR-GAYET Jacques <sup>1</sup>, administrateur de sociétés, demeurant à Paris, 37, avenue Charles-Floquet,

M. KAMMERER Albert <sup>2</sup>, demeurant à Paris, 14, rue Saint-Guillaume,

M. PARSONS Jacques, administrateur de sociétés [Information et publicité (Havas)], demeurant à Paris, 146, rue de Grenelle,

M. ROLLOY Henri Marie Paul [Banque de l'Indochine], demeurant à Paris, 37, rue du Général-Foy,

M. FORTIN André, ingénieur, demeurant à Paris, 69, rue de la Tombe-Issoire,

M. MARTY Pierre Marcel, ingénieur [directeur du centre radioélectrique de Saïgon (CSF)], demeurant à Saïgon, 37, rue Rousseau,

M. BENIGNUS Marc, administrateur de sociétés [Banque franco-chinoise], demeurant à Saïgon, 104, boulevard Charner,

Lesquels ont accepté lesdites fonctions.

c) Qu'elle a nommé comme commissaires, M. Jean DOURDINE, demeurant à Saïgon, et M. Guy Serge Pierre LACAM, commissaire aux comptes agréé par les cours d'appel de Paris et de Saïgon, demeurant à Paris, 96, boulevard Haussmann, lesquels ont accepté lesdites fonctions, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice ;

d) Et qu'elle a approuvé les statuts et déclaré la société définitivement constituée.

---

La Voix de Saïgon  
(*Les Annales coloniales*, 18 avril 1939)

La nouvelle station de radiodiffusion de Saïgon, la « Radio-Saïgon » appartenant à la Société Indochinoise de radiodiffusion, a commencé son service régulier le 1<sup>er</sup> avril. Les émissions ont lieu tous les jours de 6 h. 45 à 7 h. 15, de 11 h. 46 à 12 h. 45 et de 19 h.

---

<sup>1</sup> Jacques Lacour-Gayet (1883-1953) : président de la Fédération nationale des entreprises à commerces multiples, délégué général du Comité d'action économique et douanière, administrateur délégué de Radio-Luxembourg (1932-1953), entre autres. Voir *Qui êtes-vous ?*

<sup>2</sup> Albert Kammerer (1875-1951) : frère de Charles Kammerer, courtier en grains, administrateur de la Banque des intérêts français\* et de la Société Les Marquises (Société anonyme franco-tchécoslovaque pour l'exploitation des îles de l'Océanie)\*. Ancien diplomate. Commandeur de la Légion d'honneur (*JORF*, 4 août 1929, p. 8933).

10 à 21 h. 30 temps local à Saïgon. Elles sont effectuées simultanément sur 300 mètres (puissance 2 kW) et sur 49 mètres 05 (puissance 12 kW).

Les programmes comprennent des informations en français, annamite et anglais, de la musique variée par disques ou par orchestre local, des causeries, etc. Certains programmes sont même enregistrés spécialement à Paris pour la radio de Saïgon.

---

*(L'Écho annamite, 11 août 1939)*

Nous apprenons le départ très prochain de M. J. Fleury, directeur de Radio-Saïgon. Homme courtois et aimable, technicien compétent qui a su mettre rapidement au point le nouveau poste de radio, M. Fleury a acquis, durant son court séjour à la colonie, l'estime et la sympathie de tous ceux qui l'ont connu. Nous lui adressons nos vœux de bon voyage.

---

Émissions en sept langues sous la direction de Jacques Le Bourgeois

*(Le Nouvelliste d'Indochine, 24 septembre 1939)*

Le Gouverneur de la Cochinchine prononcera une allocution au micro (Radio-Saïgon) Lundi 25 et à midi trente.

---

*(Le Nouvelliste d'Indochine, 22 octobre 1939)*

Notre confrère « L'Opinion » qui, on le sait, a un pied dans la radio, a annoncé vendredi une fâcheuse nouvelle.

Par un arrêté du gouverneur général, en daté du 4 octobre, tous les postes radioélectriques d'émission privés vont cesser leurs émissions.

Le matériel constituant ces postes d'émission, sera enlevé par les soins de l'autorité militaire et conservé sous scellés.

Cette interdiction touche les postes à Saïgon des Éts Boy Landry, de Michel Robert, de Philco-Radio et Ets Boy Landry à Phnom-Penh.

Il ne restera donc plus que l'officiel poste de Radio-Saïgon, qui pourra s'appeler désormais « La voix de notre maître ».

Nous n'étonnerons personne si nous disons que cette décision a provoqué des mouvements divers.

C'est la guerre.

---

OUÛ EN EST LA RADIOPHONIE AUX INDES NÉERLANDAISES ?

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 2 décembre 1939)*

On sait que les émissions du poste Radio-Saïgon jouissent d'une faveur marquée de la part des radiophiles des Indes Néerlandaises. Chaque jour, de nombreux auditeurs de la colonie hollandaise se mettent à l'écoute des diverses émissions en langues hollandaise, anglaise et française.

Il est donc intéressant de jeter un bref coup d'œil sur l'état de la radiophonie aux Indes Néerlandaises. C'est ce qui est fait en quelques lignes dans le bref exposé que l'on va lire.

---

*(Le Nouvelliste d'Indochine, 18 février 1940)*

Le poste « Radio-Saïgon » vient d'être quelque peu secoué par notre confrère Maurice Bernard dans « l'Impartial ».

On sait que le poste « Radio-Saïgon » est le poste officiel : les autres stations saïgonnaises, « Établissements Boy-Landry » et « Philco-Radio », n'ont d'autres prétentions que nous donner une musique généralement excellente et les informations communiquées par l'A.R.I.P.

Or, malgré un programme qui, à la lecture, paraît alléchant, notre confrère reproche au poste officiel de ne pas faire mieux que ses concurrents, cela malgré une subvention annuelle qui se chiffrerait par 30 mille piastres.

En fait, la programme consiste en des informations déjà parues dans les journaux quotidiens mais transmises par les ondes en des langues diverses.

Ainsi prenons le programme de n'importe quel jour, c'est toujours semblable, on lit :

À 17 h 30 émission anglaise

18 h 15 émission thaï

18 h 30 émission cambodgienne

18 h 45 émission annamite

19 h 30 émission hollandaise

19 h 45 émission chinoise

Ajoutez une chronique d'actualité, une revue de la presse parisienne de Paris Mondial et, pour la 3<sup>e</sup> fois, les communiqués de l'A.R.I.P. déjà donnés le matin à 7 h. et à midi, vous aurez le programme fastidieux de la Radio officielle saïgonnaise épaulée par l'officielle A.R.I.P. et la non moins officielle Cie Générale de T.S.F., toutes trois subventionnées royalement par les contribuables indochinois.

Heureusement, les deux autres stations, dont nous avons parlé ci-dessus, et qui furent, à un certain moment, menacées de mort brutale, sont toujours à notre disposition, sans nous faire courir le risque d'être atteint de « radiophobie » ou de « psittacose » comme l'a dit un humoriste.

---

Le gouverneur général reçoit  
*(L'Écho annamite, 26 avril 1940)*

Saïgon, 26 avril. — Le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, a reçu le 26 avril ... M. Surleau, chef du service du contrôle des émissions et de la propagande radiophoniques.

---

CAUSERIE  
LA RADIO L'A DIT...  
par ANDRÉ SURMER  
*(L'Écho annamite, 12 juin 1940)*

[...] Je sais bien que l'auditeur, légitimement impatient de connaître toujours davantage de nouvelles, ne se satisfait pas de ce que disent Radio-Saïgon et Paris Mondial. Les informations de Radio-Saïgon, pense-t-il, ne peuvent que répéter celles de Paris-Mondial.

Et alors il glane, un peu partout, un complément d'information.

C'est son droit le plus absolu, car nous ne sommes point, Dieu merci, en régime hitlérien. Mais ce choix doit être fait avec discrimination. Et, croyez-moi, ce n'est pas commode.

Savez-vous que, pour que Radio-Saïgon puisse vous donner des bulletins d'informations complets et bien faits, plusieurs personnes passent une partie de leurs jours et de leurs nuits à compiler les liasses de dépêches d'agences de presse et à écouter pour vous les stations de radiodiffusion les plus variées ?

Nous pourrions vous citer telles informations sensationnelles que Radio Saïgon nous a fait connaître quelques minutes à peine après leur diffusion par Paris Mondial ou Londres, et, parfois, avant même leur diffusion par ces deux stations, car il ne faut pas oublier que les dépêches radiotélégraphiques des grandes agences de presse parisiennes parviennent à Saïgon en même temps que dans les grandes capitales européennes.

Seule, la multiplicité des bulletins d'informations diffusés par les grandes stations radiophoniques mondiales leur permet de gagner de vitesse les stations qui, comme Radio-Saïgon, n'émettent pas toute la journée. [...]

---

Assistance Franco-Indochinoise aux victimes de la guerre  
Comité local

5<sup>e</sup> liste de souscriptions en faveur du Secours d'Hiver. Versements reçus du 2 janvier  
1941 (suite) au 30 janvier  
COMITÉ LOCAL  
(*L'Écho annamite*, 3 février 1941)

Sté indochinoise de Radiodiffusion Radio-Saïgon      250 \$ 00

---

T. S. F  
Radio-Saïgon  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1941)

Programme de l'émission  
du mardi 4 février 1941  
L. O. — 25 m. 44 — 49 m. 05 - 258 m.  
Kcs. — 11.78-6.116 — 1.050

PROGRAMME DES ÉMISSIONS FRANÇAISES

7 h.00 Heure exact — Informations  
12 h. 00 Heure exact  
Informations -Nouvelles d'Indochine  
12 h.15 Revue de la presse saïgonnaise  
Cours des riz et paddy  
Bulletin météorologique  
12 h. 20 à 12 h.35 Musique légère :  
Tango d'Albenis — La Belle Hélène  
Chanson - Hai - Valse



16 h. 20 sur 25 m. seulement : Informations.  
19 h.45 Causerie  
20 h.00 Information  
Quelques œuvres de Gabriel Fauré, présentées par M<sup>me</sup> Fischbacher <sup>3</sup>.  
21 h 00 Un intermède de chanteuses réalistes  
21 h.15 à 21 h.30 Notre cours d'annamite.  
Série A.  
0 h.00 à 0 h.15 sur 5 seulem.: Informations

#### ÉMISSIONS INDOCHINOISES ET ÉTRANGÈRES

11 h. 25 Émission annamite : concert  
11 h.48 49 et 285 m : informations en cochinchinois sur 25 m. : Informations en tonkinois  
16 h.30 285 m.: émission chinoise : Concert  
17 h.15 à 18 h.00 285 r. : émission annamite: Concert  
17 h.45 à 18h.15 25 n.: émission anglaise  
18 h.01 à 18 h.15 49 n. : émission cambodgienne  
18 h. 15 à 18h.30 25 c 49 m. : émission cambodgienne  
18 h.30 à 18h.45 25 c 49 m : émission thaïlandaise  
18 h.50 Emission annamite : Concert  
19 h. 20 49 et 285 m : informations en cochinchinois  
19 h. 25 m.: informations en tonkinois  
19 h.30 à 19h.45 49 et 285 m. : émission annamite : Concert  
19 h.30 à 19h.45 25m. : 19 h. hollandaise  
21 h.30 25 m. : 19 h. chinoise mandarin  
21 h.45 à 22h.00 2: m. : informations en chinois cantonais  
22 h.30 à 23h.00 25 m. : émission américaine  
N. B. Sauf indications contraires, les émissions sont faites sur les trois longueurs d'onde.

---

(*La Volonté indochinoise*, 28 juin 1941)  
(*La Dépêche d'Indochine*, 7 juillet 1941)

M. Duplessis-Kergomard (*Jean-Jules Charles*) <sup>4</sup>, administrateur-adjoint de 2<sup>e</sup> classe des Services civils, précédemment en service au Contrôle de la Propagande par radio émission à Saïgon, est mis à la disposition du Gouverneur de la Cochinchine.

---

L'Amiral Decoux inaugure la semaine de la France d'Outre-Mer  
(*L'Écho annamite*, 16 juillet 1941)

Le Vice-Amiral d'Encadre Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine, a ouvert la semaine de la France d'Outre-Mer, en prononçant, le 14 juillet, à 20 heures 15, devant le micro de Radio Saïgon, l'allocution suivante :

Français et Indochinois,

---

<sup>3</sup> D'une famille israélite.

<sup>4</sup> Jean Duplessis-Kergomard (Le Bourg-Dun, Seine-Inférieure, 19 août 1905-Paris XIV<sup>e</sup>, 8 août 1984) : licencié en droit, administrateur des services civils, futur rapporteur général près la [commission d'enquête sur les responsabilités encourues en Indochine depuis le 18 juin 1940](#).

En exécution des directives du Gouvernement, une Semaine de la France d Outre-Mer doit s'ouvrir demain 15 juillet.

Cette semaine, par une émouvante coïncidence, débute au moment même où de durs combats viennent à peine de cesser en Syrie, combats que nous n'avons pas voulus et qui n'en ont pas moins ensanglanté les territoires du Levant confiés à la garde de la France.

Le sacrifice de notre Armée du Levant n'aura pas été consommé en vain. Il aura, non seulement sauvé l'honneur, mais montré aussi au monde que la France de l'Armistice ne s'abandonnait pas et que l'unité de l'Empire demeurerait une vivante réalité, puisque des Français continuaient à combattre et à mourir pour elle.

L'Indochine salue avec reconnaissance la poignée de braves qui, pendant plus d'un mois, coupés de la Métropole, sans possibilité de ravitaillement, sans espoir de relève, ont tenu tête avec un courage indomptable, aux forces considérables de leurs agresseurs, ajoutant ainsi une page nouvelle aux fastes de notre épopée coloniale.

Français et Indochinois, vous, le savez mieux que quiconque. Vous venez, en effet, tout récemment encore, de verser en commun un sang généreux pour le Salut de l'Empire. Et cette communauté du sacrifice ainsi qu'il convient de le rappeler sans cesse, a scellé entre vous une fraternité nouvelle et définitive.

Les cérémonies qui, simultanément, d'un bout à l'autre de l'Empire, vont marquer la Semaine de la France d Outre-Mer, ont une signification profonde. Elles sanctionneront cette unanimité de pensée et de volonté qui, de Dakar à la Mer de Chine, en passant par Mers-el-Kébir et Palmyre, s'est, tout au long d'une année cruelle, affirmé par des actes et a été consacrée par le sacrifice du sang.

Au moment où des faits, désormais historiques, ont donné à la France l'occasion de proclamer hautement sa volonté de demeurer, sous le signe de l'Empire une puissance mondiale, l'Indochine française peut, à bon droit, être fière d'elle même.

Jetez les yeux autour de vous ; essayez de regarder ce qui vous entoure, comme si vous arriviez en étrangers dans ce pays.

Songez à la paix intérieure à l'abri de laquelle 25 millions d'êtres, se réclamant de la protection française, poursuivent ici leur labeur quotidien et assurent leur subsistance.

Rappelez-vous les épidémies vaincues, la nature hostile de jadis désormais asservie. Observez les écoles, les hôpitaux, les maternités, bienfaits tangibles de la France généreuse et humaine.

Pensez aux travaux considérables qui ont permis de corriger, en faveur des cultures de première nécessité les rigueurs du climat.

Contemplez enfin les créations dues au travail opiniâtre de nos planeurs et de nos industriels, les voies de communication conçues par nos ingénieurs, assurant désormais le déplacement rapide des hommes, des biens et des idées.

Alors seulement vous prendrez pleinement conscience de l'œuvre française, œuvre immense qui s'est accomplie dans cette partie du monde.

Mais dites-vous bien que cette œuvre représente plus d'un demi siècle d'efforts et qu'elle n'a pu être menée à bien qu'au prix de sacrifices considérables et de pertes sévères.

Je voudrais même qu'au cours de la semaine qui va s'ouvrir, Français et Indochinois, étroitement confondus dans la même pensée pieuse et reconnaissante évoquent le souvenir de tous ceux, militaires, marins et aviateurs, religieux ou laïcs, planteurs, commerçants ou industriels qui tombèrent avec courage, soit de mort violente, soit sous les atteintes insidieuses de la maladie, pour que naisse et dure l'Indochine française.

Français, c'est devant les humbles tombes qui peuplent les cimetières de Saïgon, de Hanoï et de vingt autres lieux, que vous serez le mieux à même d'élever vos âmes à la hauteur du grand exemple de vos devanciers.

Quant à vous, Indochinois, je vous demande de faire confiance à notre commune Patrie : la France. Comme je le disais ces jours-ci à vos fils, nous ne nous arrêterons plus sur la voie lumineuse que la Révolution Nationale trace désormais devant nous.

Nous sommes au travail à côté de vous, fermement décidés, les uns et les autres, à ce que l'Union indochinoise demeure le joyau de la couronne impériale française.

LA SEMAINE de la France d'Outre-Mer  
(*L'Écho annamite*, 16 juillet 1941)

Radio Saïgon marque la Semaine de la France d'Outre-Mer par la diffusion d'un double programme indochinois et impérial. Le premier expose les principales réalisations du Génie français dans la grande Colonie asiatique : œuvre poursuivie en collaboration avec les populations indigènes dans les domaines de l'esprit, de l'art, de l'hygiène, des Travaux Publics, de l'agriculture, etc.

Parallèlement à cette série indochinoise, Radio-Saïgon consacre chacune des journées de la Semaine à l'une des parties de l'Empire Colonial français : Algérie, Maroc, Tunisie, Afrique Noire, Madagascar, Réunion, Antilles, Colonies du Pacifique.

Mardi, à 19h 45, M. Malleret <sup>5</sup> parla de l'influence française sur l'esprit et l'art indigène, puis à 20 h 15 de l'Algérie évoquée sous différents aspects. (Arip)

---

Du au 3 au 9 novembre 1941,  
Écoutez Radio-Saïgon.  
(*L'Indochine, hebdomadaire illustré*, 30 octobre 1941)

Lundi 3. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Concert par l'Orchestre Barnabas ; — 19 h. 45 : L'Indochine au travail, par Jean Marty : L'Administration indochinoise ; — 20 h. 15 : Radio-cocktail ; — 20 h. 45 . Musique légère ; — 21 heures : Le Courrier des auditeurs, par Jade ; 21 h. 15 à 21 h. 30 . Vos disques préférés ; 0 h. 00 à 0 h. 25 (25 m. seulement) : Nouvelles économiques — Cours de Bourse.

Mardi 4. — 12 h. 20 à 12 h. 35.: Chansons de Lina Margy et Malloire ; — 19 h. 45 : Causerie médicale : Le paludisme, par le Docteur Ragiot ; — 20 h. 15 : La Symphonie espagnole pour violon et orchestre. de Édouard Lalo ; — 20 h. 45 Concerto pour la main gauche, de Maurice Ravel ; 21 h. 00 : Intermède fantaisiste : Le sommeil ; — 21 h. 05 à 21 h. 30 : Le tour de chant : Suzy Solidor, Elyan Celis, Bruno Clair, etc.

Mercredi 5. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Concert, avec Édith Lorand 19 h. 45 : Pour les enfants : La belle aux cheveux d'or, d'après M<sup>me</sup> d'Aulnoy ; — 20 h. 15 : Vos disques

---

<sup>5</sup> Louis Malleret (Clermont-Ferrand, 1901-Louveciennes, 1970) : professeur à l'École primaire supérieure des garçons à Saïgon (oct. 1929), puis à l'École normale, enfin au Lycée Pétrus Ky (octobre 1939). Bibliothécaire (1930), membre (1931), puis secrétaire général (1942-1948) de la Société des études indochinoises. Conservateur du musée Blanchard de la Brosse (1935). Correspondant (1936), puis membre (1<sup>er</sup> janvier 1942), puis directeur d'études (1<sup>er</sup> janvier 1945) de l'EFEO. Directeur de l'EFEO à Hanoï (1949-1954), puis à Saïgon (1954-1956). Conseiller du comité de l'Alliance française à Saïgon (*La Libre Parole d'Indochine*, 25 février 1938, p. 3). Administrateur de l'Office central du tourisme indochinois (1938-1939). Il participe en juillet 1941 à la Semaine de la France d'outre-mer en parlant à Radio-Saïgon de l'influence française sur l'esprit et l'art indigène, et de l'Algérie sous différents aspects (*L'Écho annamite*, 16 juillet 1941). Conseiller municipal nommé de Saïgon (sept. 1941-janvier 1942). Reçu en audience par l'amiral Decoux (7 novembre 1941, 9 février 1942). Il prononce des conférences à Hanoï et Saïgon sur l'amiral d'Estaing (déc. 1941 et février 1942). Il soutient le « régime nouveau appelé à légitimer toutes les initiatives propres à servir le prestige intellectuel de la France » (« Une cérémonie au Nui-Sâp, à la mémoire du mandarin Ng.Ngoc Thoai », *BSEI*, n° 2, 2<sup>e</sup> trim. 1944, p.123-124. Cité par Sébastien Verney, *L'Indochine sous Vichy*, p. 122).

[Son œuvre historique et archéologique est considérable.](#)

préférés ; — 20 h. 35 : Concert avec le concours d'artistes saïgonnais ; — 21 h. 05 à 21 h. 30 : Le mariage de Chateaubriand.

Jeudi 6. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Le quart d'heure de la jeunesse ; — 19 h. 45 : Le chant des bateliers de la Volga ; — 19 h. 55 : Ce dont on parle... ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 . Théâtre : La Double Passion, pièce d'Auguste Villeroy ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 (25 111. seulement) : Nouvelles économiques — Cours de Bourse.

Vendredi 7. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Chansons de Marie José et Carlos Gardel ; — 19 h. 45 : Colline vous parle ; — 20 h. 15 : Le mariage de l'inspecteur Pigeon, sketch policier ; — 20 h. 45 : Musique légère ; — 21 heures à 21 h. 30 : Les jeux radiophoniques.

Samedi 8. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Concert par le Palladium orchestra ; — 19 h. 45 : Êtes-vous connaisseurs en jade ?, par M. Passignat\* ; — 20 h. 15 : La galerie des vedettes ; — 20 h. 45 : Musique de danse ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Divertissement, par Jacques Ibert.

Dimanche 9. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Musique de danse ; — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 07 La semaine dans le Monde ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 L'opéra de Rossini.

---

DU 20 au 26 octobre 1941

Écoutez Radio-Saïgon.

(*L'Indochine, hebdomadaire illustré* 16 octobre 1941)

Lundi 20. — 19 h. 45 : L'Indochine au travail : Une décortiquerie à Cholon ; — 20 h. 15 : La semaine de Radio-Saïgon ; — 21 h. 17 « Radio-Cocktail », fantaisie radiophonique ; — 21 h. 45 : Musique légère ; — 21 heures Le courrier des Auditeurs, par Jade ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Vos disques préférés ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 (25 m. seulement) : Nouvelles économiques — Cours de Bourse.

Mardi 21. — 19 h. 45 : L'allaitement artificiel, par le médecin-commandant Poudroux ; — 20 h. 15 : Chopin (un programme de Ch. Roques) ; 21 heures à 21 h. 30 : Avec Jean Sablon, Germaine Sablon et Suzy Solidor.

Mercredi 22. — 19 h. 45 : Pour les enfants : « Petit frère et petite sœur » ; — 20 h. 15 : Les plus jolies voix du monde : Marian Anderson, Paul Robesen, Challiapine ; — 21 heures à 21 h. 30 : « Burlesque », de Richard Strauss.

Jeudi. — 23. 12 h. 20 à 12 h. 35 : Le quart d'heure de la jeunesse ; — 19 h. 45 : Rondo capriccioso, de Saint-Saëns ; — 19 h. 55 : « Ce dont on parle » ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Théâtre : « Le retour », pièce de de Flers et de Croisset ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 (25 m. seulement) : Nouvelles économiques — Cours de Bourse.

Vendredi 24. — 19 h. 45 : Colline vous parle ; — 20 h. 15 : Villages de Normandie, composition radiophonique ; — 20 h. 30 : Concert avec le concours d'artistes saïgonnais ; — 21 heures à 21 h. 30 : Une nouvelle émission : « Les jeux radiophoniques ».

Samedi 25. — 19 h. 45 Voyage aux États-Unis (suite), par Jacques Cailleville ; — 20 h. 15 : La galerie des vedettes ; — 20 h. 45 : Musique de danse ; 21 h. 55 à 21 h. 30 : Le Ballet de Faust, de Gounod.

Dimanche 26. — 19 h. 45 Causerie ; — 20 h. 07 : La semaine dans le monde ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Extraits de l'opéra moderne italien La Tosca — Paillasse M<sup>me</sup> Butterfly.

---

Du 17 au 23 novembre 1941.

Écoutez Radio-Saïgon.

(*L'Indochine, hebdomadaire illustré*, mi-novembre 1941)

Lundi 17. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Concert : Mantovani et son orchestre ; — 19 h. 45 : L'Indochine au travail , Le Service géographique ; — 20 h. 15 : La semaine de Radio-Saïgon ; — 20 h. 17 : Radio-cocktail ; — 21 heures : Le courrier des auditeurs, par Jade ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Vos disques préférés ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 (25 m. seulement) : Nouvelles économiques — Cours de Bourse.

Mardi 18. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Chansons de Nadia Dauty et de Guy Berry ; — 19 h. 45 : Causerie médicale par le Docteur Ragiot : les maladies transmises par l'eau ; — 20 h. 15 : Concerto en la mineur pour le piano, de Schumann ; — 20 h. 45 : Sonate pour flûte, alto et harpe, de Debussy ; — 21 h. 05 à 21 h. 30 : Quelques chansons du bon vieux temps.

Mercredi 19. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Concert avec l'orchestre Marek Weber ; — 19 h. 45 : Le quart d'heure des amateurs enfantins ; — 20 h. 15 : Le quart d'heure de la jeunesse ; — 20 h. 30 : Concert avec le concours d'artistes saïgonnais ; — 21 heures ; — Vos disques préférés ; — 21 h. 20 à 21 h. 30 : Musique légère.

Jeudi 20. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Concert : Les vagabonds parisiens ; — 19 h. 45 : Intermezzo, de Coleridge Taylor ; — 19 h. 55 Ce dont on parle ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 Théâtre : Le Cyclone, de Somerset Maugham ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 (25 m. seulement) : Nouvelles économiques — Cours de Bourse.

Vendredi 21. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Chansons de Bernadette Delprat et de Louis Lynel ; — 19 h. 45 : Colline vous parle ; — 20 h. 15 : Hawaï et Tahiti ; — 20 h. 45 : Musique légère ; — 21 heures à 21 h. 30 : Les jeux radiophoniques.

Samedi 22. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Concert : Victor Olof et son orchestre ; — 19 h. 45 : Causerie ; 20 h. 15 : La galerie des vedettes ; — 20 h. 45 : Musique de danse ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 le ballet égyptien, de Luigini.

Dimanche 23. — 19 h. 45 : Causerie ; — 20 h. 07 : La semaine dans le monde ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Sélection de quelques opéras français.

---

Du 24 au 30 novembre 1941.

Écoutez Radio-Saïgon.

(*L'Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 novembre 1941)

Lundi 24. — 19 h. 45 : Parlons de radio ; — 20 h. 15 : La semaine de Radio-Saïgon ; — 20 h. 17 : Radio-cocktail ; — 20 h. 45 : Concert ; — 21 heures : Radio-Saïgon sait tout ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : Vos disques préférés ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 : Nouvelles économiques — Cours de Bourse.

Mardi 25. — 12 h. 20 à 12 h. 35 Chansons de Alibert et Rosette Guy ; — 19 h. 45 : Les entretiens littéraires de Charles Cerighelli ; Molière (2<sup>e</sup> partie) ; — 20 h. 15 : Maurice Ravel, grand musicien français, un programme de Charles Roques ; — 21 heures : La leçon de bridge, un sketch d'Élie Aubouin ; — 21 h. 07 à 21 h. 30 : Quelques chansons du pays d'Auvergne.

Mercredi 26. — 19 h. 45 : Pour les enfants : Quelques jolies chansons ; — 20 h. 15 : M<sup>me</sup> Bonaparte, reconstitution historique de M<sup>me</sup> Bonnin ; — 21 heures : Vos disques préférés ; — 21 h. 20 à 21 h. 30 : Chronique des livres.

Jeudi 27. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Concert : Caroll Gibbons ; — 19 h. 45 : Introduction sur un thème populaire, de Gabriel Fauré ; — 19 h. 55 : Ce dont on parle ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Théâtre : Notre déesse, pièce d'Albert Dubois ; — 0 h. 00 à 0 h. 25 : Nouvelles économiques — Cours de Bourse.

Vendredi 28. — 12 h. 20 à 12 h. 35 : Chansons de Lucien Baroux et de Lucienne Delyne ; 19 h. 45 : La lettre, du Tonkin, de Paul Munier ; — 20 h. 15 : Un soir à

Montparnasse, fantaisie radiophonique ; — 21 heures : Le quart d'heure des amateurs ; — 21 h. 16 à 21 h. 30 : Concert.

Samedi 29. — 19 h. 45 : La maison, causerie sur la comédie française par M<sup>me</sup> Tridon ; — 20 h. 15 : La galerie des vedettes ; — 20 h. 45 : Musique de danse ; — 21 h. 15 à 21 h. 30 : La nuit ensorcelée, Chopin, Vuillermoz.

Dimanche 30. — 19 h. 45 Causerie ; 20 h. 07 : La semaine dans le monde ; — 20 h. 15 à 21 h. 30 : Mignon, opéra comique d'Ambroise Thomas.

---

#### Décès.

(*L'Écho annamite*, 29 mai 1942)

Nous apprenons avec peine le décès de :

M. Nguyễn van-Chuong, père de M. Nguyễn van Côn, de Radio Saïgon, ancien censeur au [Lyceum Paul-Doumer](#)\*.

L'enterrement aura lieu à Thanh-Hoa (Nord Annam).

À tous ceux qu'afflige ce deuil, nous présentons nos condoléances profondément émues.

---

#### Nouvelles brèves

(*L'Écho annamite*, 19 juin 1942)

Le directeur de Radio-Saïgon nous avise qu'à la suite des deux soirées données au théâtre de Saïgon, la première, le 6 juin 1942 pour le Secours national, et la deuxième, le 13 juin 1943 au profit de la Cité universitaire\*, la Société indochinoise de radiodiffusion a versé au Trésor 2.843 p. 00 (pour le Secours national) et 1.476 p. 00 (pour la Cité universitaire).

---

#### Nouvelles brèves

(*L'Écho annamite*, 19 juin 1942)

Le Service de l'information, de la propagande et de la presse à Saïgon informe le public que le message familial suivant peut être retiré par l'intéressé au Bureau du contrôle des émissions de Radio-Saïgon, 128, rue Mac-Mahon : Message radiophonique de la « Voix de la France » du 12 juin 1942 : Monsieur Carrey, Saïgon (signé Carrey)

---

#### SPORTS ET JEUNESSE

Le Tour d'Indochine

(*L'Écho annamite*, 30 décembre 1942)

Lundi 28 décembre à 19 h.45, le commandant Ducoroy, commissaire général à l'Éducation physique, aux Sports et à la Jeunesse, a fait à Radio-Saïgon une causette sur le 1<sup>er</sup> Tour d'Indochine cycliste. [...]

---

RADIO-SAÏGON  
Société indochinoise de radiodiffusion  
Société anonyme fondée en 1939  
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 4, p. 593)

Objet : l'organisation et l'exploitation du service de radiodiffusion en Indochine.  
Siège social : 104, boulevard Charner, Saïgon.  
Capital social : fr. 4.000.000, divisé en 8 000 actions de 500 fr. dont 1.800 actions d'apports « O » et 6.200 actions de numéraire « P ».  
Parts bénéficiaires : néant.  
Conseil d'administration : MM. J. AYMÉ DE LA CHEVRELIÈRE, J. LACOUR-GAYET, A. KAMMERER, J. PARSONS, H. ROLLOY, A. FORTIN, P. MARTY, M. BÉNIGNUS.  
Année sociale : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.  
Assemblée générale : dans les huit mois qui suivent la clôture de l'exercice.  
Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % de premier dividende cumulatif aux actions « P », 7 % de premier dividende non cumulatif aux actions « O », prélèvement facultatif pour amortissement supplémentaire, fonds de réserve ou de prévoyance ; sur le solde : 10 % au conseil d'administration, 90 % aux actions.  
Inscription à la cote : pas de marché.

---

NOTRE REPORTAGE  
LA FOIRE DE SAIGON

XIII

La Radio, moyen puissant d'information, de sécurité et de propagande  
par Trân xuân SINH  
(De notre envoyé spécial)  
(*La Volonté indochinoise*, 13 janvier 1943)

.....  
Radio-Saïgon, en dehors des installations Métropolitaines, est la plus puissante des stations de radiodiffusion de l'Empire français.

Tous les jours, Radio-Saïgon fait entendre « La Voix de la France en Extrême-Orient » en français, anglais et chinois.

En Français, « la Voix de la France » se fait entendre jusqu'en Syrie, Djibouti, Madagascar, dans les possessions françaises du Pacifique et en Guyane ;

En Anglais, la « Voix de la France » parvient en Australie, aux États-Unis, aux Indes, en Afrique du Sud.

En Chinois, « la Voix de la France » est entendue dans toutes les régions de la Chine...

Ainsi, à l'heure où la sage politique de M. le Vice-Amiral Jean Decoux assure à l'Union Fédérale une paix féconde, le visiteur qui s'est longuement arrêté dans le Pavillon de la Radio, peut constater avec un réel plaisir que celle-ci est en constant progrès pour s'adapter rapidement aux exigences sans cesse nouvelles de l'industrie radioélectrique. Ce progrès conditionnera les liaisons actuelles de l'Union avec la Métropole et permettra à « la Voix de la France en Extrême-Orient » de se faire entendre comme elle le mérite.

---

L'Amiral en inspection dans la région Saïgon-Cholon  
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1944)

Saigon, le 10 janvier. — [...] Avant de regagner le gouvernement général, le chef de la Fédération s'est arrêté rue Richaud au terrain sur lequel vient d'être entreprise la construction d'une Maison de la Radio. Il s'y est entretenu avec M. Le Bourgeois, directeur de Radio-Saïgon, ainsi qu'avec l'architecte, M. Joannon, avec M. Leroy, et avec M. Gremo, de la maison Brossard et Mopin\*.

---

EN ÉCOUTANT M. BIGORGNE, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS  
Quatre ans de grands travaux en Indochine  
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 juillet 1944) <sup>6</sup>

la Maison de la Radio, bien plus encore qu'une réalisation architecturale, constituera, pour Radio-Saïgon, le moyen de développer ses émissions...

---

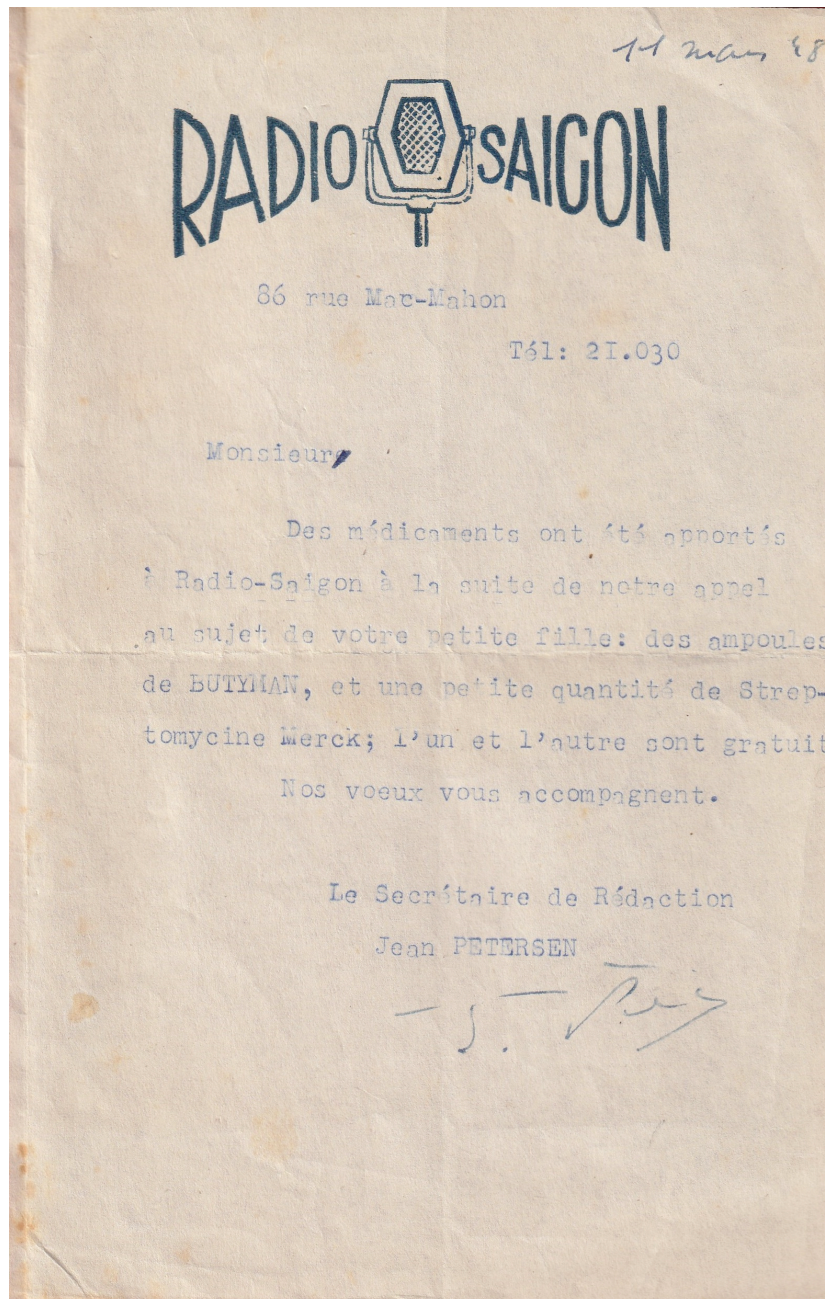
1945 (mars) : coup de force japonais. Interruption des émissions.  
1945 (9 décembre) : relance.

---

---

<sup>6</sup> Archives de Germaine Parlhoux, née Guyonnet. Remerciements à Anne-Sarah David et Pierre du Bourg.





Coll. Olivier Galand

Radio-Saïgon : lettre de Jean Petersen, secrétaire de rédaction (11 mars 1948).

Détails sur le procès Le Bourgeois  
(*Le Populaire d'Indochine*, 22 juin 1948)

M. Jacques Le Bourgeois, ingénieur des mines et directeur de Radio-Saïgon sous l'occupation japonaise, a été acquitté par la cour de justice d'Indochine de l'accusation de collaboration avec l'ennemi.

M. Le Bourgeois prit, au début de 1939, la direction de Radio-Saïgon. La guerre survenant, la société devint liée au gouvernement général par des conventions la liant de plus en plus étroitement, si bien que M. Le Bourgeois pouvait presque être considéré comme fonctionnaire.

M<sup>e</sup> Delzons montra l'emprise du gouvernement général qui imposait ses thèmes de propagande ainsi que le schéma des causeries sur les ondes, reprochées à M. Le Bourgeois. Pouvait-il abandonner ce poste ? Non, affirma le défenseur, car les Japonais étaient si peu satisfaits de son action qu'il fut engagé au lendemain du 9 Mars 1945.

« C'est un procès de collaboration par les ondes qui fit tant de mal, dit le commissaire du gouvernement.

Ce n'est point le procès d'un speaker anonyme, mais celui du polémiste Jacques Cailleville, tel étant le surnom qu'il avait choisi. »

---

La station de Radio-Saïgon évoquée à la [Cour de justice de l'Indochine](#)  
(Tunisie Algérie Maroc, 17 juillet 1948)

LA Cour de justice de l'Indochine a eu récemment à connaître les activités, sous l'occupation japonaise, de Jacques Le Bourgeois, directeur de Radio-Saïgon. L'accusé, inculpé d'actes de nature à nuire à la défense nationale, fut d'ailleurs acquitté.

La Société indochinoise de radiodiffusion fut créée en 1933, sur l'initiative de M. l'ambassadeur Kammerer, qui représentait alors la France au Japon. L'ambassadeur avait pu constater et regretter que la voix de la France était absente en Extrême-Orient. À son passage en Indochine il en fit la remarque et c'est alors que Radio-Saïgon fut fondé. Il ne s'agissait pas d'une entreprise commerciale, mais d'une réalisation d'intérêt national, bien que le poste dût vivre grâce à la publicité.

Dès le début, Jacques Le Bourgeois, ingénieur des Mines, attiré par le journalisme — et ayant d'ailleurs un talent certain de polémiste — prit la direction du poste. Toutefois, la partie information politique était contrôlée par le Gouvernement général d'Indochine qui subventionna les débuts de Radio-Saïgon.

Pendant la guerre, et dès le début, le Gouvernement général tint à s'assurer du poste. La direction de celui-ci, en conséquence, dut accepter plusieurs conventions, imposées par les autorités. Radio-Saïgon se trouva ainsi, de plus en plus, lié au Gouvernement général, à tel point que son directeur pouvait être considéré comme un fonctionnaire, sinon officiellement, du moins officieusement.

Le poste devint donc, en fait, un poste gouvernemental, c'est-à-dire à l'époque, vichyssois et collaborationniste.

Le commissaire du gouvernement, au procès de Le Bourgeois, considéra bien les faits sous cet angle : « C'est le procès de la collaboration par les ondes que nous faisons. », dit-il.

Pourtant, ce n'était pas exactement cela. Pour Le Bourgeois, les conditions n'étaient pas du tout les mêmes que pour les gens de Radio-Paris, par exemple. D'une part, il avait été mobilisé à son poste. D'autre part, le Gouvernement général de l'Indochine dirigeait effectivement le poste, imposant les thèmes de propagande et même les schémas des causeries reprochées à Le Bourgeois. Enfin, et surtout, tant qu'il fut à son poste, Radio-Saïgon resta français. Et ce ne fut pas du goût des Japonais qui, en mars 1945, arrêterent le directeur de Radio-Saïgon et l'enfermèrent dans une de ces cages de bois qui furent une des horreurs de l'occupation de l'Indochine.

Le défenseur de Le Bourgeois n'eut pas de peine à démontrer la bonne foi de son client. Il se trouvait dans une situation extrêmement délicate et, s'il obéit aux ordres du Gouvernement général, on ne saurait dire qu'il collabora avec les Japonais. Au contraire, la Cour de justice a reconnu qu'il s'efforça, ainsi que beaucoup d'autres d'ailleurs, de maintenir coûte que coûte la présence française en Extrême-Orient.

Aujourd'hui, Radio-Saïgon a repris son rôle de porte-parole français en Asie. Malgré des moyens limités, il permet à la voix de la France de se faire entendre directement au Viet-Nam, au Laos, au Cambodge, en Chine, au Siam, en Birmanie, etc. En effet, en

plus de ses propres émissions, Radio-Saïgon relais une émission quotidienne de la Radiodiffusion française en direction de l'Indochine (informations, chroniques, reportages, variétés, etc.).

---

Suite :  
1949-1956 : Radio-France Asie.